

LE LIBRE CANARD

Comité écologique Comtat-Ventoux

Association agréée pour la protection de l'environnement. Indépendante de l'état, des industriels et des partis.

AUTOMNE 2019 - n°68 - JOURNAL GRATUIT - LE CONTENU DES ARTICLES N'ENGAGE QUE LA RESPONSABILITÉ DES AUTEURS

SOMMAIRE:

Édito	p1
La mairie de Carpentras se lance dans l'agenda 21	p2
Le baromètre du développement durable à Carpentras	p3
Végétalisation de la ville	p4
Les hirondelles à Carpentras	p5
Parole de pro !	p6
Le héron gris m'a dit :	p8
Chiffres-clés et indicateurs environnementaux	p8
Nettoyons la planète, dont Carpentras !	p9
Quelles limites pour l'épandage des pesticides ?	p10
Foll'avoine	p11
Ils ont parlé de cendriers... ..	p12

COMITÉ ÉCOLOGIQUE COMTAT - VENTOUX

Maison des Associations
35, rue du Collège - Carpentras

<https://www.comite-ecologique-comtat-ventoux.fr/>

<https://www.facebook.com/Comtatventoux/>
Trimestriel gratuit
Tirage : 2000 ex. env.

◇◇

Directeur de la publication :
Christian GUÉRIN

Maquette : Jean-Christophe NOUVEAU
Tirage : S^o reprographie de
la Mairie de Carpentras

Comité de rédaction :
Christian GUÉRIN
Marie-Christine LANASPEZE
Pierre PASTOR
Michel POIREAU
Marie SAIU

◇◇

Où se procurer le LIBRE CANARD ?

BIOCOOP de l'Auzonne

FERME LA ROSTIDE (Rte de Pernes)
La Maison des Associations de
Carpentras

Dans les boulangeries :

LOT (Rte de St-Didier)
LES LAVANDES (Av. du Mt-Ventoux)
LA BAGUETTERIE (Av. Frédéric Mistral).

Cinéma LE RIVOLI
Mairie de CARPENTRAS
Boucherie PINEL (Bédoin)
Boucherie HUSSON (Sarrïans)

Distribution occasionnelle sur les marchés
et événements ponctuels

Dérèglement climatique et qualité de vie

ÉDITO

Après l'été, on a envie de commencer par ça aujourd'hui : le dérèglement climatique qui nous a tous atteints, et plus encore les gens des villes : que faire pour lutter contre les « points chauds » en ville ? Végétaliser par exemple (voir article p.4).

C'est déjà quelque chose à faire, à notre niveau, mais l'écologie c'est aussi une autre façon de voir le monde, car les problèmes écologiques touchent tous les domaines de notre vie ; dont la biodiversité tellement utile (voir p.5 l'absence des hirondelles).

Les changements doivent donc aussi concerner tous les domaines (voir les articles sur « L'Agenda 21 » p. 2, l'analyse du « Baromètre du Développement Durable » p.3, les chiffres-clé p.8). Sans oublier l'agriculture et la santé (voir p.10 et 11) et les colères du Héron gris à propos de l'étalement urbain (p.8).

Cela ne veut pas dire que c'est loin de nous que se prennent les décisions et que nous n'y pouvons pas grand-chose : chacun peut s'indigner et agir (voir p.9 les déchets sauvages), expliquer, donner l'exemple par ses choix de vie (voir pp.6 et 7 une entreprise aux déplacements doux), discuter, s'informer et informer, prendre position en affirmant ses valeurs (voir l'article p.12 sur la souffrance animale).

Ainsi le font de plus en plus les jeunes, en manifestant pour une prise en compte du dérèglement climatique par les Etats, qui soit effi-

cace et immédiate ; mais ils s'adressent aussi à nous les adultes : ils attendent qu'on agisse.

La boucle est bouclée, on est revenu au climat : à la chaleur excessive et à la sécheresse, aux tornades, aux inondations, aux glissements de terrain, à la fonte des glaciers et de la banquise, à la montée des océans... « Arrêtez, arrêtez », allez vous dire : « on le sait et ça nous déprime ».

Alors venez nous rejoindre et agir avec nous, près de chez vous, sur votre environnement le plus proche et pour un bien-être sobre : ça ne se fera pas tout seul !

Le Comité écologique Comtat-Ventoux



LA MAIRIE DE CARPENTRAS SE LANCE DANS L'AGENDA 21

Le 23 juillet, Monsieur le Maire de Carpentras invitait « Le Comité écologique » à une conférence de presse concernant l'engagement de la Mairie dans l'Agenda 21 pour le territoire de la ville.

Il était accompagné de M. Alain RICHAUD professeur à l'Université d'Avignon dont les étudiants vont travailler à la première phase de cet Agenda.

Qu'est-ce que l'Agenda 21 ? C'est la déclinaison d'actions en vue de lutter contre le réchauffement climatique, pour la préservation des ressources et de la biodiversité, en proposant un « développement durable » dans tous les domaines, et en assurant cohésion et solidarité sociale à tous, plus l'épanouissement de chacun. Vaste programme !

Voyons le déroulement des choses telles qu'elles nous ont été présentées.

Quatre phases vont avoir lieu dans le déroulement de cet Agenda 21 :

1. **Le diagnostic du territoire avec ses enjeux** : cette phase va être réalisée par les étudiants de Master 2 (=5^{ème} année d'études) en « Géomatique et conduite de projets territoriaux » de la faculté d'Avignon donc ; 12 à 15 jeunes qui, de septembre 19 à mars 20 (rendu de leur travail, la dernière semaine de mars 2020), feront l'étude du territoire, et formuleront des propositions très concrètes, dit M. Richaud.

2. **La stratégie à 10 ou 15 ans**, qui sera décidée par les élus

3. **Le plan d'actions et sa mise en œuvre**

4. **l'évaluation du plan d'actions d'ici 3 à 5 ans**, et la stratégie d'amélioration tous les 3 à 5 ans

Des Agendas 21 existent déjà pour la COVE et le Département ; c'est en s'appuyant sur eux que les étudiants travailleront. Il y a des cohérences à avoir, et beaucoup de compétences sont maintenant à la Communauté de communes plutôt qu'à la Commune.

Actuellement il n'y a plus de « labellisation nationale » des Agendas 21, mais une ratification régionale, en particulier au niveau de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Questions posées et réponses :

- quand commenceront les actions ? Cela devrait pouvoir se faire à partir de 2021.

- y aura-t-il des concertations et avec qui ? Il y en aura déjà au cours de la construction du

diagnostic ; quand celui-ci sera fait on le communiquera à tous les acteurs du territoire

- les étudiants confronteront-ils leurs recherches avec d'autres Agendas 21, pour voir les bonnes méthodes, les bonnes pratiques chez les autres ?

La clé, c'est l'originalité du territoire et ses acteurs.

Les urgences de M.le Maire et ses propositions :

- éviter les collages d'affiches hors des panneaux prévus à cet effet, affiches jamais enlevées ensuite ; sa proposition : faire signer une Charte à tous les candidats aux Municipales pour une « Campagne propre »

- faire, à l'endroit du trommel de Loriol-du-Comtat inutilisé, une usine de méthanisation à partir de déchets végétaux et injecter le gaz ainsi obtenu dans le circuit municipal (alimentation des balayeuses par exemple)

- s'associer au PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de la COVE : faire le diagnostic des zones chaudes et froides à Carpentras

- favoriser la plantation de végétation en centre-ville devant les bâtiments : la mairie fait les trous, les habitants plantent.

Les interrogations du Comité écologique :

- du fait des élections municipales en mars 2020 il n'est pas dit que les conclusions du diagnostic seront prises en compte

- la partie concertation paraît floue : y-a-t-il vraiment un désir d'informer la population et de travailler avec elle ?

Nous attendons le diagnostic avec grand intérêt !

Marie-Christine LANASPEZE



En adhérant au Comité Écologique, (pour une somme modique) vous renforcerez notre crédibilité. La défense de l'environnement a « le vent en poupe », encore faut-il que sur le terrain, les actions menées par notre association soient soutenues par le plus grand nombre.

La réunion mensuelle du Comité Écologique a lieu à la Maison des associations à Carpentras, de 17h30 à 20h, le premier jeudi de chaque mois.

Site internet : www.comite-ecologique-ventoux.fr

Facebook : <https://www.facebook.com/comtatventoux/>

**BOULANGERIE
ARTISANALE LOT**

NOUVEAU
**ECO
CERT**

La boulangerie LOT fabrique et vous propose désormais toute une gamme de pain bio, certifiés ECOCERT

737, av. du Comtat Venaissin (Rte de Saint-Didier)
CARPENTRAS - Tél. 04 90 60 37 34
OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI MATIN

NUTRITION
Des farines sans additif pour des pains digestes et savoureux

QUALITÉ
Des farines de montagne haut-de-gamme du Vercors

CRÉATION
De nombreux pains spéciaux pensés et élaborés par votre boulanger

LE BAROMÈTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE À CARPENTRAS :

« en progrès mais peut mieux faire », si tout le monde s'y met.

Sollicitée par « France Nature Environnement » (FNE) et le Comité Ecologique, la ville de Carpentras a accepté, comme précédemment en 2010 et 2016, de répondre au questionnaire de FNE pour identifier la prise en compte du développement durable et solidaire par les communes de PACA.

Le développement durable est celui qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre ceux des générations futures. Il comporte de nombreuses dimensions visant à préserver à la fois la nature, l'environnement, les ressources et la solidarité et la qualité du lien social.

1. Les efforts menés par la ville et les résultats obtenus concernant surtout :

- la promotion de la **filière bio dans l'alimentation**, grâce à l'introduction progressive de produits bio dans les cantines depuis 2016 (un repas végétal par semaine en 2018 puis 50% d'aliments bio à partir de cette rentrée). Une des contraintes dans ce domaine semble liée à la difficulté de trouver des producteurs locaux bio couvrant l'ensemble des composants d'un repas, malgré le soutien local à la filière et la sensibilisation aux produits locaux (66 jardins familiaux, marché des producteurs le mardi)
- les économies entreprises et réalisées du côté des **consommations d'eau** (-40% en 10 ans, grâce à l'embauche d'un technicien spécialisé dans les fluides et à diverses mesures efficaces (y compris un dispositif d'alerte fuite) et de celles relatives à l'**éclairage public** (contrat de performance énergétique avec le prestataire)
- la mise en place d'une **police administrative de l'environnement**, en particulier pour lutter contre les infractions à l'environnement (déchets etc.)
- le passage progressif depuis 2016 au **zéro phyto** pour les espaces communaux
- la prise en compte de la **dimension sociale** du développement durable et de la solidarité (réhabilita-

tion de quartiers dégradés, actions en faveur des jeunes, de la petite enfance etc.)

L'examen comparé des réponses fournies depuis 2010 permet d'évaluer les progrès réalisés dans la prise de conscience, voire dans les actions entreprises.

2. Il met cependant en évidence la **nécessité de poursuivre, avec les élus, les responsables économiques et la population, des actions plus ambitieuses** au service du développement durable local. La préparation d'un Plan Climat Energie (PCAET) au niveau de l'intercommunalité et d'un Agenda 21 pour Carpentras à partir de 2020 devraient y contribuer, notamment pour :

- mettre vraiment en cohérence les **plans et décisions d'urbanisme** avec l'impératif du développement durable (lutte contre l'étalement urbain ; renforcement de la nature en ville ; plan de mobilités douces : vélo, piétons, transports en commun, face au tout automobile ; renforcement des actions Cœur de Ville et du Plan de réhabilitation des quartiers anciens etc.)
- introduire et appliquer systématiquement des **critères environnementaux dans les marchés publics** de la ville et les faire ensuite respecter par les entreprises retenues
- **sensibiliser davantage** la population et des élus à la protection de l'environnement
- renforcer les mesures de **maîtrise de l'énergie**, notamment avec l'ALTE (1), pour accélérer la rénovation énergétique, très en retard dans notre région, pour les logements privés et les bâtiments publics ou commerciaux, et pour favoriser l'installation de systèmes de production autonome d'énergie (photovoltaïque, eau chaude solaire).

Michel POIREAU

(1)ALTE Agence locale de la Transition Energétique :
infoenergie@alte-provence-org



VÉGÉTALISATION DE LA VILLE

Carpentras comme beaucoup d'autres villes, n'est pas préparée au changement climatique. Il lui faut intégrer très vite l'enjeu des **canicules à répétition qui vont se multiplier au cours de années à venir**. Dès maintenant cela doit être l'objectif de la prochaine municipalité. Pour y parvenir, un moyen : intensifier la végétalisation.

Cet été, nous avons vécu une canicule, avec des températures qui dépassent les 40°C. Nous le voyons, les épisodes se répètent, et nous savons très bien quelles en sont les raisons. Étés très chauds, périodes de sécheresse, feux de forêts, nous faisons déjà dans la répétition.

Donc il faut préparer et adapter la ville. Car la chaleur, est toujours plus intense

en ville qu'à la campagne, à un même moment. C'est ce qu'on appelle l'îlot de chaleur urbain (ICU). Il se caractérise par l'observation de températures plus élevées dans une zone urbaine que dans son environnement immédiat. L'écart peut être très important. Ceci a été vérifié par nos élus et nos fonctionnaires territoriaux à Carpentras. Ils avaient installé des capteurs de température en différents points de la ville et de ses environs.

Expérience inédite. Les différences observées sont de l'ordre de 8°C à 10°C par rapport aux zones les plus fraîches de la campagne. Il existe même des différences notables d'un quartier à l'autre, en raison d'une conjonction de facteurs : densité urbaine, orientation des rues, imperméabilisation des surfaces, absence de bassin d'eau dans les espaces publics, absence de végétation, intensité de la circulation et des activités.



Les solutions existent, elles sont connues.

Il faut adapter le bâti, promouvoir la végétalisation, produire du froid durable notamment par géothermie, pour éviter la prolifération des climatiseurs.

Les climatiseurs, c'est la fausse bonne idée évidente car ils accentuent le phénomène en rejetant la chaleur intérieure vers l'extérieur. Le remède crée le mal.

Trouver des solutions, intensifier la végétalisation, **créer des îlots de fraîcheur**. Comment s'y prendre ?

- en adaptant le bâti, et en **prévoyant des coefficients de végétalisation pour les nouvelles constructions ou les rénovations**

- en travaillant sur la rénovation thermique,

- en repensant le revêtement des routes, des trottoirs, **des parkings** ou des toits

- en végétalisant les parois verticales (gain : jusqu'à 3 degrés en moins)

- en multipliant les espaces verts, les rangées d'arbres sur de bonnes distances (gains jusqu'à 10°C) **grâce à l'ombre portée**

- en réduisant les espaces minéralisés (comme les cours d'écoles)

- **en aidant et en incitant les habitants à végétaliser leur environnement proche (permis de végétaliser)**

- **en alimentant les fontaines en ville.**

- etc.

L'outil **ArboClimat** a, par exemple, été développé par l'ADEME pour permettre aux collectivités, aux aménageurs, aux élus de choisir les bonnes espèces d'arbres selon tout un éventail de critères.

On ne plante pas n'importe quelle espèce, et on ne plante pas n'importe où, ni n'importe comment.

Tout ne repose pas que sur la municipalité. Les actions collectives ou individuelles peuvent contribuer aux changements, comme végétaliser un balcon, des emplacements le long des façades d'une rue (exemple, la ville de Caen), le square d'à côté.

Mais il y a urgence à agir dès aujourd'hui car les canicules sont là et les arbres mettent quelques années à pousser



Pierre Pastor
Co-président du Comité
écologique



Magasin Bio Associatif

**OUVERT TOUS LES JOURS
DE 9H À 19H
FERMÉ LE DIMANCHE**

Agir localement et penser globalement

LES HIRONDELLES À CARPENTRAS

La municipalité a pris l'initiative d'installer des nids pour les hirondelles sur la façade de la mairie. Nous avons salué l'initiative avec nos amis de la LPO.

Au-delà de la nostalgie bien réelle de notre passé, voyons



comment cette espèce, comme d'autres, a décliné, quelle est son utilité pour nous, et pourquoi nous pouvons agir pour enrayer son déclin.

Les **hirondelles** sont des oiseaux migrateurs qui installent leurs nids près des habitations telles que les granges et les étables. Elles symbolisent traditionnellement l'arrivée du printemps, car leur retour d'hivernage en Afrique (dans le cas des hirondelles européennes) se fait dès les premiers beaux jours, pour nicher et se reproduire. Ce voyage de retour représente une distance qui peut dépasser les 10 000 kilomètres, avec pour seul carburant quelques grammes de graisse. Dès que les petits sont autonomes, les hirondelles se mettent à préparer la migration suivante en accumulant les réserves de graisse dont elles auront besoin. Pour trouver toute la nourriture nécessaire aux oisillons, les parents parcourent en moyenne 300 km par jour, et répètent ce voyage pendant trois semaines.

Comme d'autres migrateurs, l'hirondelle retrouve, lorsqu'elle revient d'Afrique, le lieu où elle nichait l'année précédente.

Ce qui explique peut-être qu'elle ne recolonise que difficilement les villes d'où elle a disparu, même quand les conditions de pollution, ou de menaces pour elles, semblent avoir diminué.

Ses effectifs connaissent, depuis les années 1970 environ, une très forte régression, qui tend à s'aggraver : **une baisse de plus de 30% en 30 ans**, a été répertoriée pour l'hirondelle de fenêtre. Cette régression pourrait s'expliquer par la raréfaction de son unique nourriture, les insectes volants, et par **les pesticides**. Mais il est curieux de constater que des villes qui se ressemblent en ont, pour certaines, conservé des populations importantes alors que d'autres ont perdu leurs hirondelles. La présence de **nombreux espaces boisés et d'eau dans les villes** semblent des facteurs favorables.

Par ailleurs, les bâtiments modernes, aux matériaux souvent lisses (verre, béton) sont moins adaptés à l'accueil des hirondelles qui recherchent des anfractuosités pour nicher.

Les élevages industriels et le traitement antiparasitaire privent aussi les hirondelles de nombreux insectes qu'elles



capturaient dans les prairies ou autour des étables, porcheries, écuries.

Sa vitesse de vol est de 60 kms/h et 100 kms/h quand elle chasse. Elle consomme jusqu'à **3 000 insectes par jour**, ce qui au moment où les moustiques-tigre nous ramènent des maladies comme la dengue ou le Chikungunya **est très important** pour notre propre bien-être et notre santé.

Or les hirondelles sont protégées au niveau européen et leur destruction entraîne une amende conséquente.

Un petit conseil aux propriétaires : au moment de la rénovation des façades ou des toitures, **pensez à préserver les nids détruits** autant que faire se peut, ou à défaut, de les remplacer. Le coût d'un nid est assez faible et il peut facilement être installé au moment des travaux

Aidons à préserver les nids et les hirondelles !

Pierre PASTOR

Co-président du Comité écologique.

Ventoux - BIO

Un **BOUCHER BIO** qui découpe devant vous selon votre demande et qui **FABRIQUE sa CHARCUTERIE BIO PROVENÇALE** sur place

BOUCHERIE CHARCUTERIE PINEL
(à côté de la mairie)
Rue Barral des Baux - 84410 BEDOIN

OUVERTURE

Lundi : 7h - 12h30
Du mardi au samedi : 7h - 19h
Dimanche : 7h - 12h

Voilà plus d'un an que nous circulons uniquement à vélo dans Carpentras, pour nos déplacements quotidiens. En février dernier, nous avons lancé un service de **livraisons à vélo (Colis Cyclette)**, afin de promouvoir le « vélo-utile », à Carpentras et dans les villages alentours. Nous avons à cœur de développer une activité nouvelle, qui ait du sens au niveau écologique, et qui encourage la pratique du vélo utile, aussi bien pour faire ses courses, que pour transporter des objets encombrants. Nous nous sommes équipés de vélo-cargo et de remorques, et nous parcourons plus d'une cinquantaine de kilomètres par jour avec nos chargements.

Au cours de nos livraisons journalières, nous avons pu constater que le réseau des pistes et voies cyclables de la ville comportait des anomalies, voire même des points dangereux. Nous les avons listés et communiqués en Mairie, avec l'espoir que ceux-ci seraient corrigés, pour la sécurité de tous. Mais à ce jour, nous n'avons eu aucune réponse à notre requête...

Lorsqu'on part de chez nous, par le **Chemin de la Lègue, (1)** il n'y a aucun aménagement cyclable, bien que de nombreux cyclistes empruntent cette petite route, où les voitures roulent bien plus vite qu'à la vitesse autorisée de 50 km/h, malgré l'étroitesse de la voie...

Arrivés à la hauteur de l'intersection avec le Chemin de la Croix Ponsard à gauche, la chaussée du chemin de la Lègue est dans un état déplorable, suite aux travaux qui ont eu lieu, courant 2019, autour du **Chemin St André**. Et tout le long du Chemin de la Lègue en direction d'Intermarché, le côté droit de la chaussée, où les vélos sont censés circuler, n'est qu'une succession de trous et de bosses. Il est difficile alors, pour un vélo, de circuler au bord sans faire d'écarts dûs au mauvais état de la chaussée.

Autre exemple, lorsqu'on remonte **l'Avenue Notre-Dame de Santé, (2)** il n'y a aucun aménagement pour les cyclistes. C'est un fait, mais la partie la plus dangereuse se situe au feu en haut de cette avenue, lorsqu'on rejoint le Boulevard du Nord. Ce feu est synchronisé avec celui du Boulevard du Nord (double voie), ce qui fait que si l'on veut aller rejoindre la piste cyclable située sur le trottoir gauche du Boulevard Maréchal Leclerc, on se retrouve bloqué au milieu de la route, avec des voitures qui passent au vert, à vive allure devant et derrière nous !

Si l'on parvient, vivant, à attraper la piste cyclable **du boulevard du Nord (3)** (sur le trottoir), nous sommes sauvés pour quelques centaines de mètres, et l'on peut apprécier le fait de ne pas circuler sur la même voie que les voitures...

Arrivés au croisement de la rue **Porte de Monteux, (4)** si l'on décide de prendre à droite sur l'Avenue Pétrarque, la piste cyclable disparaît, pour ne réapparaître qu'après le Pont du Gaz. Pourtant, si l'on suit la piste cyclable, celle-ci nous dirige vers le passage piéton puis sur l'avenue Pétrarque. Cette avenue pourrait tout à fait comporter un marquage au sol pour les vélos, même si ce marquage empiétait sur la voie de droite des véhicules, puisque les vélos ne traversent pas le passage piéton et ne rejoignent l'Avenue Pétrarque que lorsque les voitures sont arrêtées au feu. On pourrait donc, en sécurité, sans être gênés par les voitures, cheminer sur l'avenue Pétrarque jusqu'au feu suivant.

En revanche si l'on veut aller récupérer la voie cyclable de l'avenue **Jean-Henri Fabre, (5)** il y a encore un point dangereux, c'est le passage du Pont du Gaz. Il faudrait réfléchir à cette problématique, d'autant que les cyclistes cherchent toujours à aller au plus court lorsqu'ils circulent au quotidien, et bien qu'un itinéraire cycliste existe (qui passe par la voie Venessia et la rue des Eglantiers avant de rejoindre la rue Marie-Thérèse Chalon) ; je doute qu'il soit privilégié par les non-initiés (les jeunes qui vont au collège, les touristes...)

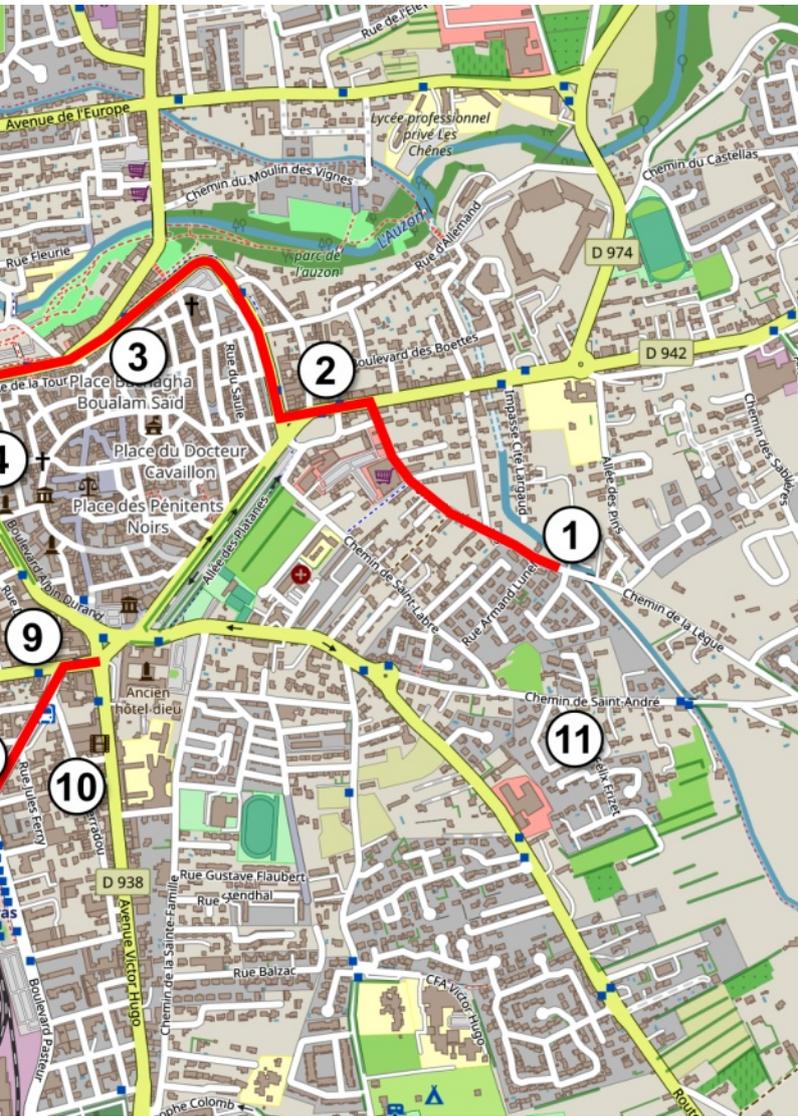


Si l'on veut rejoindre le **Pôle Santé, (6)** une voie cyclable nous y amène. En revanche, au retour, nous ne conseillons à personne de remonter cette voie dans l'autre sens (bien qu'il semble que le code de la route l'autorise), car se retrouver face à deux voies de circulation avec des véhicules lancés à vive allure peut occasionner des sueurs froides, dans le meilleur des cas...

Il y aurait bien une solution, qui allierait sécurité et praticabilité, ce serait d'aménager une piste cyclable sur le trottoir droit de **l'Avenue Frédéric Mistral, (7)** depuis le rond-point de l'Amitié. En effet, le long de cette avenue, au moins jusqu'à l'intersection avec la Rue Colbert, le trottoir est large et, comme cela se fait déjà à certains endroits, les piétons et les cyclistes pourraient cohabiter, pour peu qu'un traçage vert soit réalisé et qu'un trottoir bateau soit installé en face du Cabinet Muraille.

Lors des aménagements récents, le vélo peut parfois trouver sa place : La piste cyclable située sur le trottoir de **l'avenue de la Gare (8)** (réalisée à l'occasion de la construction de la nouvelle gare) a pourtant le défaut de ne déboucher nulle part, lorsqu'on la remonte dans le sens Gare vers Avenue Pierre Sémard. On se retrouve au feu avec, comme seule alternative, de redevenir un piéton, de descendre de son vélo pour traverser l'Avenue de la Gare, puis traverser, toujours en poussant son vélo, **l'Avenue Georges Clémenceau, (9)** pour ensuite aller reprendre l'avenue

nous nous en sommes émus auprès de la Mairie. Il nous a été répondu que la voie n'était pas assez large pour prévoir deux trottoirs, une voie pour les voitures, et une pour les vélos (et devinez quelle est la voie qui a été sacrifiée ?...). Cependant, deux énormes chicanes ont été réalisées, que l'on ne peut hélas pas franchir à vélo (alors qu'un petit passage aurait pu être laissé, au milieu de celles-ci, comme c'est le cas pour la chicane de l'Avenue Jean-Henri Fabre, à hauteur d'Intersport). De ce fait, rien n'est prévu pour les cyclistes, qui sont toujours les parents pauvres des aménagements routiers...



Pierre Sémard en remontant sur son vélo, et en faisant bien attention de ne pas se faire écraser en redémarrant depuis le bord du trottoir... Autant dire que personne ne fait ça !

Et au niveau de la gare SNCF, lorsqu'on veut traverser l'avenue de la gare pour continuer sur **l'avenue Wilson, (10)** sur la piste cyclable située du côté du Bar de la Petite Vitesse, il faudrait tracer une bande de peinture verte au niveau du passage piéton, qui matérialiserait la continuité de la voie cyclable.

A force de circuler dans Carpentras, nous repérons des incongruités, comme le nouvel aménagement du **Chemin St André. (11)** Lorsque nous avons constaté que rien n'y avait été prévu pour les vélos (contrairement à ce que préconise la LOI LAURE),

Lorsqu'on circule dans le centre-ville d'Avignon, on constate que la plupart des sens interdits de la ville le sont pour les voitures, mais pas pour les vélos. La présence de panneaux « sauf vélos » sous les « Sens Interdit » permet aux deux roues de se faufiler partout. Cela a pour but d'encourager la pratique et l'utilisation du vélo en ville. **Faire la même chose dans Carpentras autoriserait les vélos à rouler dans les petites rues plutôt que de faire de grands détours ou d'emprunter des voies dangereuses.** C'est le cas dans le centre-ville, mais également au niveau de l'Aqueduc : la première voie pour tourner à droite lorsqu'on arrive de l'Avenue Pont des Fontaines et qu'on veut rejoindre l'Avenue Jean Moulin, est une voie très large, réservée aux bus. Cette voie est sécuritaire pour les vélos car elle est très peu empruntée et qu'elle permet, au stop, de ne pas être suivi de près par des voitures. C'est pourquoi il serait judicieux d'indiquer sur cette voie « réservée aux bus et aux vélos ».

L'entretien de certaines pistes cyclables laisse parfois à désirer, notamment le petit passage souterrain entre l'Avenue des Marchés et le Chemin de Patris, qui passe sous la voie de chemin de fer. Celle-ci est envahie de ronces et de branches qui ne permettent pas d'y circuler aisément.

De nombreuses signalisations de voies cyclistes sont quasiment effacées avec le temps, et il ne s'agit bien souvent, que de petits triangles verts tous les 50 ou 100 m, sans aucun pointillé qui pourrait rappeler aux voitures qu'il ne faut pas serrer de près les vélos qui y circulent.

Nous pourrions rallonger encore cette liste, qui n'est pas exhaustive. Cependant, nous préférierions **avoir un dialogue constructif avec les autorités compétentes de la ville**, afin d'améliorer ce réseau cyclable pour la sécurité de tous, avec comme objectif que la pratique du vélo utile se développe à Carpentras, et qu'un plus grand nombre de personnes troquent leur voiture pour un vélo, notamment pour les petits déplacements du quotidien.

COLIS CYCLETTE

Livraisons pour particuliers et professionnels, à Carpentras et dans un rayon de 10 km aux alentours.

06 12 04 84 52 ou 06 23 41 78 45

LE HÉRON GRIS M'A DIT :

« En ce moment j'en ai marre des constructions, du bétonnage, des routes, des ponts, des parkings, des surfaces commerciales, des immeubles et des lotissements.

Car vous faites fort, les humains : vous n'arrêtez pas de vous étendre en installant des commerces, des entreprises, des habitations ; et les prés et les champs disparaissent à grande vitesse. Où va-t-on pouvoir manger et se reposer, nous les animaux ? **Et vous où allez vous pouvoir respirer et vous promener ?**

Et vous laissez vos centres-ville devenir déserts : ça ferme et ça délocalise à qui mieux-mieux. Ainsi, plus de Caisse d'Épargne en ville à Carpentras ; la pharmacie en face était déjà partie sur un rond-point commercial à l'extérieur de la ville. Et l'on veut « booster » le commerce et l'artisanat en ville !... Laissez-moi rire ; ou pleurer plutôt. A quand la délocalisation des Mairies ?

Quant à la « compensation écologique », vous connaissez ? On l'appelle pudiquement « Obligation Réelle Environnementale » : l'ORE. Pour qui est-ce de l'or ? Et pour qui est-ce réellement un mieux ? Je vous explique :

Il suffit que les promoteurs immobiliers trouvent chez un agriculteur une surface non cultivée, équivalente à la surface utilisée par eux promoteurs pour leur projet immobilier : ils demandent alors à l'agriculteur d'affecter cette surface à la préservation de la faune et la flore.

Et après, une association de défense de l'environnement est priée d'aller vérifier -moyennant finances quand même, pour payer un naturaliste par exemple- que le contrat est bien rempli chez l'agriculteur.

Vous ne trouvez pas que c'est acheter à bon compte le droit de continuer à saccager la planète ? Mieux que rien, me direz-vous... Enfin, si on veut : on aura bétonné quelques hectares de plus, avec bonne conscience.

Allez, profitez de l'automne qui va être magnifique et pas trop chaud. Moi, je vais de ce pas me tremper les pattes dans la Sorgue ».

Propos recueillis par Marie-Christine Lanaspèze



Population et santé

Population mondiale :
7 650 406 477 habitants

Pollution de l'air :
mortalité dans le monde
▼ 7 millions morts par an
en France : ▼ 48 000 morts par an

Tabagisme :
mortalité dans le monde
▼ 7 millions morts
en France : ▼ 78 000 morts par an

Alcoolisme :
mortalité dans le monde
3,3 millions de morts
en France : ▼ 41 000 morts par an

Résistance aux antibiotiques dans le monde :
▼ 500 000 personnes infectées par des bactéries résistantes

Environnement

Empreinte écologique :
Monde : ▼ 1,6 planète
France : 3 planètes

Artificialisation des sols :
Monde : ▼ 12 millions hectares par an
en Europe : ▼ 100 000 ha par an
en France : ▼ 50 000 ha par an

Parc automobile :
Monde : ▼ 1 milliard
Production mondiale par an
▼ 91,5 millions / an

CHIFFRES-CLÉS ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Biodiversité

Extinction de la biodiversité
▼ - 60 % d'animaux sauvages
▼ - 33 % d'oiseaux en France
▼ - 75 % d'insectes en Europe

Nombre de pangolins braconnés
▼ 120 000 pangolins tués par an
depuis le 1er janvier : 72 877

Nombre d'éléphants braconnés
▼ 20 000 éléphants tués par an
depuis le 1er janvier : 12 146

Nombre de rhinocéros braconnés
▼ 1 250 rhinocéros tués par an
depuis le 1er janvier : 759

Nombre de dauphins tués
En France : ▼ 3 500 / an

Nombre de requins tués :
dans le monde : ▼ 100 millions par an

Déforestation :
Dans le monde
▼ 29,7 millions hectares par an
depuis le 1er janvier : 24 823 859
équivalents terrains de foot

Zones humides
En France : ▼ - 10 000 hectares / an

Exploitation et souffrance animale

Expérimentation animale : nombre d'animaux tués
En Europe : 11 millions / an
en France : 1,92 millions / an

Animaux tués en abattoir :
Dans le monde : ▼ 75 milliards / an
en France : 1 milliard / an

Changement climatique

Emissions de CO2

Dans le monde :
▼ 41 milliards de tonnes par an
en Chine :
▼ 10,2 milliards de tonnes par an

Concentrations en gaz à effet de serre

▼ 493 ppm équivalents CO2
▼ 408 ppm équivalents CO2

Fonte des glaciers

Depuis 1961 : ▼ - 9625 Gt
Depuis le 1er janvier : ▼ - 197 Gt

Augmentation niveau de la mer

Depuis 1880 : ▼ + 22 cm Depuis 2000 :
▼ + 6,27 cm
Prévisions 2100 : + 65 cm

Acidité des océans

Depuis 1880 : ▼ + 30 %

Part en électricité d'origine renouvelable

Dans le monde : ▲ 22,3 %
en France : ▲ 23 %

NETTOYONS LA PLANÈTE, DONT CARPENTRAS !

c'est le « WORLD CLEAN UP DAY »



Bonne collecte

Le comité s'est mobilisé le 21 septembre, avec la collaboration de FNE 84 (France Nature Environnement) pour la Journée Mondiale du Nettoyage

Un bon nombre de bénévoles sont venus ramasser les déchets abandonnés dans la nature aux abords de Carpentras.

Les raisons de l'engagement du Comité écologique sont :

- le ramassage des déchets

- avoir surtout une action pédagogique de sensibilisation contre les incivilités de certains citoyens

Dans ce cadre on avait aussi une action de dénonciation des décharges sauvages, notamment des BTP, particulièrement sur l'Espace Naturel Sensible de Sarriens (dépôt de gravats), et dans le quartier de la Lègue



Gravats des BTP

Les participants : 30 bénévoles du Comité, 16 jeunes du Centre Tricadou avec leurs animateurs, une 20aine de personnes pour le hameau de Serres, quelques personnes pour les bords de l'Auzon.

Résultats de la collecte : à peu près 20m³ de déchets ramassés et triés, soit à peu près 900kg avec les verres.

Lieux nettoyés : Pous du Plan, Amandiers, Elephants, les abords de



Dépôt sauvage

Serres, talus et fossés de l'avenue Pierre de Coubertin, du chemin de la Lègue, dépôts sauvages dans le Chemin creux. **INADMISSIBLE !!!**

Nous avons constaté une amélioration Avenue Pierre de Coubertin, preuve que la pédagogie peut fonctionner.

nos remerciements à tous les bénévoles mais aussi aux services de la mairie de Carpentras et de la Cove pour leurs soutiens logistiques



Bord de route



Déchargement



Après l'effort le réconfort

QUELLES LIMITES POUR L'ÉPANDAGE DES PESTICIDES ?

Avec l'étalement urbain et le grignotage des terres agricoles et "naturelles", de plus en plus de personnes habitent dans des lotissements situés à proximité des champs, la plupart du temps traités avec des pesticides. Quelle est la réglementation sur l'épandage de pesticides près des habitations ? Sommes-nous protégés par la loi ?



Nous sommes le premier pays d'Europe et le troisième mondial en ce qui concerne l'utilisation de pesticides. Cet inquiétant palmarès expose particulièrement la population aux épandages massifs de produits dits "phytosanitaires".

De nombreuses études ont mis en évidence le lien entre pesticides, risques pour la santé et contamination des milieux naturels notamment aquatiques.

Si la première source de contamination aux pesticides reste l'alimentation (fruits et légumes non biologiques), c'est un risque important notamment lorsque les jardins comportent des potagers



qui peuvent être pollués et/ou des enfants et des animaux qui peuvent être exposés aux pesticides sans aucune protection.

Il n'est donc pas étonnant que 79 % des Français souhaitent la mise en place d'une zone tampon entre les champs traités aux pesticides et les habitations, alors que les épandages se font à moins d'un mètre des jardins et que la loi demeure défailante.

Que dit la loi ?

Il existe **une directive sur les nitrates** que les chambres d'agriculture classent en trois types, en gros : fumiers, lisiers et fertilisants minéraux. En zone vulnérable, il est obligatoire de respecter un calendrier d'épandage pour tous les fertilisants azotés. Les règles s'appliquent par rapport aux cours d'eau, aux conditions météorologiques et aux pentes. Les limites varient en fonction des champs :

- s'ils sont non cultivés ;
- sur les légumineuses, sauf exceptions ;

- sur les terrains en forte pente ;
- sur les terrains qui gèlent fortement ;
- sur les terrains enneigés, inondés ou détrempés.

Les distances sont réglementées en fonction des constructions aux alentours et des éléments naturels :

- avec dispositif permettant l'injection directe dans le sol : distance minimale de 15 m. Le délai d'enfouissement est donc immédiat.
- avec dispositif « pendillard », c'est-à-dire un épandage près du sol : distance minimale de 50 m. Le délai d'enfouissement est de 12 h.
- autre cas : distance minimale de 100 m. Le délai d'enfouissement est de 12 h à 24 h.

Les distances à respecter pour les éléments naturels :

- Les berges et cours d'eau : en général 35 m.
- Les lieux de baignade : 200 m.
- Les voies publiques de communication : il ne faut pas que les dépôts gênent la visibilité des carrefours et les épandages doivent être pratiqués afin d'éviter les ruissellements sur les routes. Distance minimale autorisée : 5 m.

Mais soulignons **que les nitrates dont nous venons de parler, ne sont pas les seuls produits phytosanitaires susceptibles d'être dispersés.**

Pour renforcer la protection de la population ainsi que celle des agriculteurs, le gouvernement préconise la mise en place de **zones tampon** entre les champs et les habitations. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) recommande des distances minimales de 5 à 10 m où les exploitants devront utiliser d'autres techniques de protection : biocontrôle, produits à faible risque, désherbage mécanique...

Pour combler le vide juridique, le gouvernement a publié en 2017, un projet d'arrêté.

Que dit l'arrêté 2017 sur l'épandage de pesticides près des habitations ?

Voici les principaux points à retenir de l'arrêté relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime :

- **la limite de vent de 19 km/h est maintenue.** Dès que le vent dépasse régulièrement cette valeur, l'épandage de pesticides est interdit.
- La pulvérisation est interdite 3 jours avant la récolte.
- La possibilité pour un employeur de renvoyer ses salariés agricoles entre 6 h et 48 h après un épandage de pesticides sur un champs, en fonction de la dangerosité du traitement utilisé.
- "Est interdite toute application directe de produit sur les éléments du réseau hydrographique". Ceux-ci comprennent notamment tous les cours d'eaux, les bassins de rétention d'eaux pluviales, ainsi que les avaloirs, caniveaux et bouches d'égouts.
- La mise en place de zones tampons, les Zones Non Traitées



(ou ZNT), entre les champs et les limites de propriété ont suscité une levée de boucliers de la part de la FNSEA. Résultat : **aucune zone tampon n'a été définie pour protéger les riverains.**

- Cependant, une ZNT est mise en place pour protéger les

points d'eau comme nous l'avons vu précédemment.

Quelle est la position du Comité écologique ?

Le Comité se rallie à la position défendue par FNE (France nature Environnement) qui souhaite une distance minimale de 50 mètres pour protéger les habitations proches des vergers alors qu'il est prouvé que la dispersion des pesticides se produit jusqu'à 50 mètres du pulvérisateur.

Nous mettons aussi l'accent sur les contrôles réguliers et le perfectionnement des matériels utilisés pour l'épandage. Celui-ci nécessite un matériel d'excellente qualité, bien entretenu et bien réglé, manipulé avec un maximum de précautions pour les agriculteurs comme pour les riverains. En outre il faudrait renforcer les mesures d'information et d'aide aux agriculteurs concernant les alternatives aux pesticides.

La parole aux associations

FOLL'AVOINE

L'association Foll'avoine existe officiellement depuis 2009; son objet principal est la défense et la protection de la biodiversité cultivée et des terres agricoles.

Elle organise depuis plus de 10 années la « Faites sans OGM » qui permet à des acteurs du monde agricole, des citoyens, des scientifiques et des élus de se réunir et d'échanger sur l'actualité de notre agriculture, d'informer ou de s'informer sur les OGM, les pesticides et les risques qu'ils font courir aux agriculteurs, aux consommateurs, à l'environnement (eau, air, sols) et à la souveraineté alimentaire dans bien des pays.

Foll'avoine s'oppose au brevetage du vivant et dénonce sa brevetabilité comme un nouvel impérialisme qui ne dit pas son nom.

Savez-vous qu'en Suisse une graine commercialisée sur deux est mise sur le marché par Bayer-Monsanto?

Pensez-vous qu'un laboratoire de produits phytosanitaires a intérêt à vendre des semences de plantes robustes qui poussent sans difficulté particulière et donc sans traitement ?

Les semences paysannes, les variétés rustiques, les savoir-faire locaux ont un grand rôle à jouer dans une agriculture moderne qui devra s'adapter aux aléas climatiques et au renchérissement des énergies.

Il existe d'ailleurs des expérimentations à grande échelle, des alternatives productives et viables que notre association tient à faire

connaître par toutes sortes de moyens : tables rondes, conférences, visites, projections de films, dégustations...

Foll'avoine participe à de nombreux salons et événements notamment « Plantes et jardins naturels » à Sérignan, la « Fête des terroirs » à Chateaufort de Gadagne, la « Fête de l'environnement » à Beaumont de Pertuis, notre présence permettant de diffuser l'information à un public devenu de plus en plus réceptif au fil des ans.

Elle propose aussi aux scolaires et au jeune public (de 7 à 77 ans...) "à l'école des graines", des jeux avec des vraies graines et des photos des plantes dont elles proviennent, qui permettent de toucher du doigt et de l'œil la richesse de la biodiversité et les interdépendances entre végétaux et animaux, pour inciter petits et grands à observer, à questionner le monde qui les entoure, et pourquoi pas à devenir acteurs de la biodiversité locale!



ARTISAN BOULANGER PÂTISSIER

486 av. Frédéric Mistral - CARPENTRAS
04 90 67 11 52



« ILS ONT PARLÉ DE CENDRIERS... MON COMPAGNON N'ÉTAIT PAS ENCORE MORT QUAND ILS ONT TRANCHÉ SES DEUX MAINS. J'AI SI MAL !!! »

Cette œuvre a été créée par Mme Isabelle Tristan-Coudrot. Elle fut exposée au Naturoptère, ainsi que d'autres, dans la série « Mes colères » sur la souffrance animale.

Elle fait suite à une expérience traumatisante vécue par l'auteur lors d'une invitation, où on lui présenta avec fierté une main de grand singe comme cendrier.....

Ceci n'est qu'un exemple de la multitude d'actes immondes perpétrés à l'égard des animaux. Ne soyez pas indifférent. Placez-vous entre eux et leurs bourreaux. En fermant les yeux, nous permettons que ces actes abjects se perpétuent.

De nombreuses associations se consacrent à cette tâche protectrice. Aidez-les selon vos moyens !

Nous vous en dressons une liste non exhaustive.

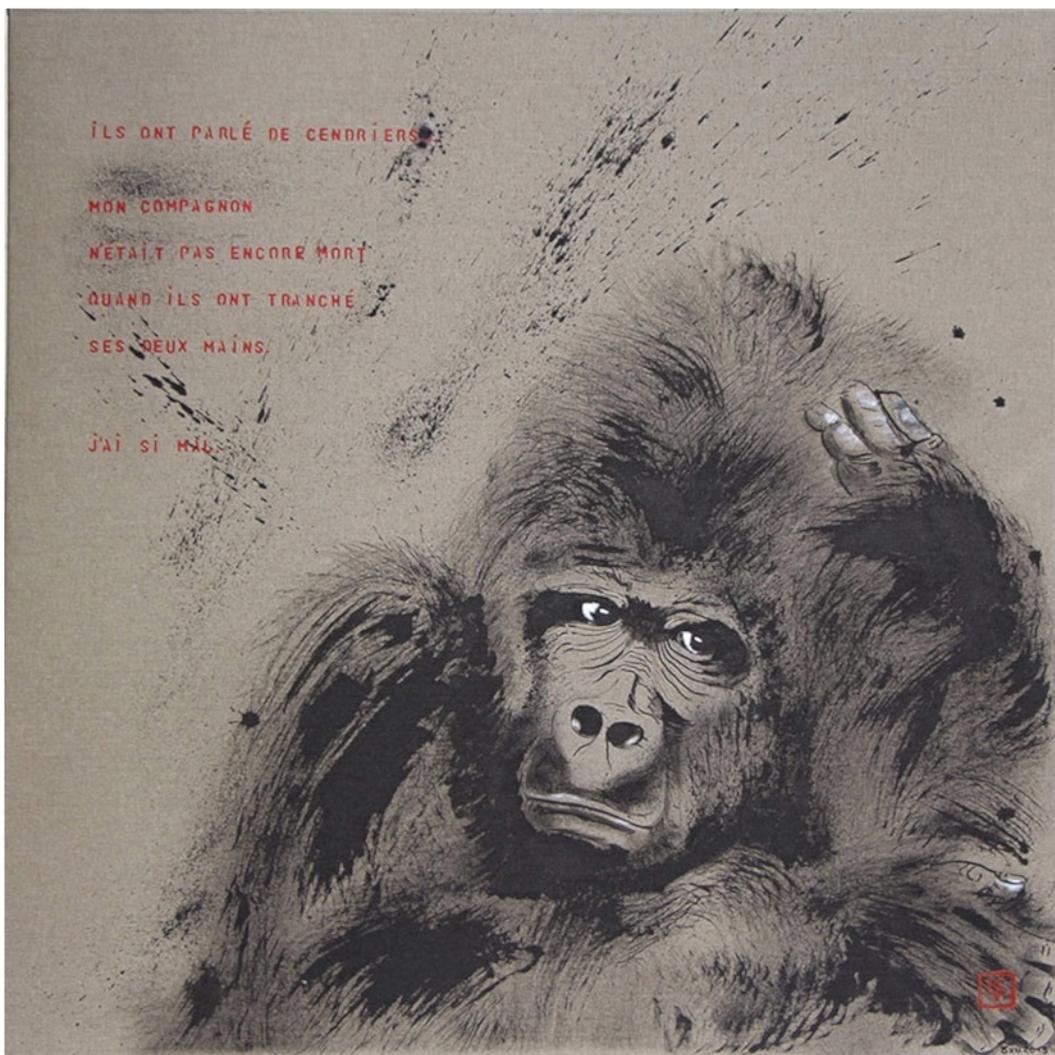
CAUSA ANIMALIA (récupère des fonds pour les distribuer aux différentes associations de protection animale) – **CIWF - GREENPEACE - L214 - LPO** (Ligue protection des oiseaux) – **ONE VOICE - PETA - SOS SACS A PUCES - SEA SHEPERD - SPA** locale (l'Isle sur Sorgues) – **SPA** nationale – **30 MILLIONS D'AMIS - WEL-FARM** –

Nos conseils :

Site de Mme Tristan-Coudrot www.isabelle-tristan-coudrot.fr

La LPO propose à Buoux, centre de récupération des animaux sauvages des stages de « soigneur – transporteur » afin d'avoir les connaissances requises à la récupération d'animaux sauvages en détresse. Si vous êtes intéressés : voir <http://paca.lpo.fr/soins-animaux>

Mic & Danièle



Bulletin d'adhésion - Découpez ce coupon après l'avoir rempli et retournez-le accompagné d'un chèque de **10 euros** pour les membres sympathisants, **16 euros** pour les membres actifs ou **20 euros** pour les membres bienfaiteurs à l'ordre du Comité écologique à l'adresse suivante : **Comité écologique Ventoux-Comtat - Maison des Associations - 35, rue du Collège - 84200 Carpentras**

Nom Prénom

Adresse

Téléphone e-mail